

Commune de Saint Etienne de Boulogne
Marché de déneigement
- Règlement de consultation -

1 - Organisme acheteur :

Mairie de Saint Etienne de Boulogne
Le Village
07200 Saint Etienne de Boulogne

2 – Personne responsable du marché :

Monsieur le Maire de Saint Etienne de Boulogne : Franck BRECHON

3 – Mode de passation du marché :

Procédure adaptée, article 28 du Code des Marchés Publics.

4 – Nature du marché :

Location d'un engin de type chargeur avec lame pour déneigement avec chauffeur.

Le marché proposé devra indiquer le type de l'engin, sa puissance, et son coût horaire intégrant le coût du carburant, ou si ce dernier n'est pas intégré, cette indication devra clairement apparaître sur le chiffrage.

5 – Lots :

Lot 1 : intervention sur les routes d'Andige – Pramilhet et de Salèdre.

Lot 2 : intervention sur ensemble des autres voiries communales.

6 – Délais de réalisation :

Début de l'intervention : entre 4 et 6 heures du matin en fonction des conditions de viabilité constatées sur le moment, et après une mise en pré-alerte communiquée la veille au soir avant 20 h par courriel ou fax doublée d'un contact téléphonique et/ou d'un SMS.

7 – Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction de la valeur technique, de la rapidité d'intervention et du délai de réalisation.

8 – Durée de validité de l'offre :

120 jours à compter du 29 novembre 2013 (date limite de dépôt).

9 – Date limite du retour des offres :

29 novembre 2013 à 12 heures.

10 – Adresse de retour des offres :

Mairie de Saint Etienne de Boulogne
Le Village
07200 Saint Etienne de Boulogne

11 – Renseignements :

Renseignements complémentaires :
Mairie de St Etienne de Boulogne : 04-75-87-11-23